



F A É C U M

ENTENTE POUR LE MONTANT DES FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES DES SERVICES SPORTIFS DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

RESULTATS DES NEGOCIATIONS

FEDERATION DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL

Présenté à la 592^e séance du conseil central

19 février 2025

Rédaction :

Isabelle Cyr, conseillère à la vie étudiante et aux partenariats institutionnels
Isabelle Ouellette, coordonnatrice aux affaires universitaires

Révision :

François Allard, conseiller politique
Méganne Joyal, secrétaire générale
Ann-Valérie Timothée, conseillère aux affaires universitaires

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue des auteures

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265
Montréal, QC, H3T 1N8

Tél. 514 343-5947 ♦ Fax. 514 343-7690

www.faecum.qc.ca

info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par l'intermédiaire de 84 associations étudiantes, 40 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts de ses membres dans les sphères universitaire et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage de la population étudiante à l'Université de Montréal. La FAÉCUM est la plus importante association étudiante de campus au Québec.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
1. ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE ETUDIANTE	7
1.1. CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES SERVICES SPORTIFS	7
1.1.1. AJUSTEMENTS AU MONTANT DES PAR CREDIT	8
1.1.2. REPARTITION DE LA CONTRIBUTION ETUDIANTE ENTRE LES DIFFERENTES POPULATIONS	9
1.1.2.1. Personnes étudiant sur un campus virtuel	10
1.1.2.2. Personnes étudiant sur un campus en dehors de la région métropolitaine de Montréal	10
1.1.2.3. Personnes étudiant aux cycles supérieurs	10
1.2. COLLABORATION POUR LA COMMUNICATION DES SERVICES A LA COMMUNAUTE ETUDIANTE	11
2. ENGAGEMENTS DU CEPSUM	13
2.1. SERVICES	13
2.1.1. SERVICES AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES	14
2.2. INSATALLATIONS	15
2.3. GESTION FINANCIERE	16
2.4. PLANIFICATION STRATEGIQUE	17
2.5. SUIVI DE L'ENTENTE	18
3. ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITE DE MONTREAL	20
4. TERMES DE L'ENTENTE ET MODALITES DE RETRAIT	22
5. RESUME DES RESULTATS DES NEGOCIATIONS	23
CONCLUSION	28
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS	29
ANNEXE A	30

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : PRÉVISIONS DES AJUSTEMENTS AU MONTANT DES PAR CRÉDIT ENTRE 2025-2026 ET 2029-2030 EN FONCTION DES AUGMENTATIONS NÉGOCIÉES ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.

TABEAU 2 : MODALITÉS DE FACTURATION DES FIO EN FONCTION DU CYCLE, DU STATUT ET DU LIEU D'ÉTUDES **11**

TABEAU 3 : RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS EN FONCTION DES RECOMMANDATIONS DE L'AVIS SUR LA NÉGOCIATION DES FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES POUR LES SERVICES SPORTIFS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL **23**

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AGEEFEP	Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente
CEPSUM	Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal
CVE	Conseil de la vie étudiante
FAÉCUM	Fédération des associations étudiantes de l'Université de Montréal
FIO	Frais institutionnels obligatoires
HEC	Hautes études commerciales
SVÉ	Services à la vie étudiante
UdeM	Université de Montréal
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAR	Université du Québec à Rimouski
UQO	Université du Québec en Outaouais
UQTR	Université du Québec à Trois-Rivières

INTRODUCTION

Les différents services sportifs de l'Université de Montréal sont entre autres financés grâce aux frais institutionnels obligatoires (FIO) payés par la communauté étudiante. Ces frais financent donc les services sportifs accessibles à la communauté de l'Université de Montréal, principalement à travers le CEPSUM. Les FIO qui surpassent un certain minimum déterminé par le ministère de l'Enseignement supérieur doivent être l'objet d'une entente entre la FAÉCUM, l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) et l'Université de Montréal (UdeM). La dernière entente concernant les FIO des services sportifs de l'UdeM date de 2018 et était en vigueur jusqu'au 31 mai 2023, mais un avenant à l'entente a permis aux partis de la prolonger au 31 mai 2025.

Afin de renouveler cette entente, différentes consultations ont eu lieu auprès de la communauté étudiante lors des mandats 2023-2024 et 2024-2025 dans le but d'identifier les besoins de la communauté étudiante en matière de services sportifs. Deux questionnaires ont été partagés à la communauté étudiante, dont un étant réservé aux associations étudiantes. Celles-ci ont aussi pu être consultées au sujet des services qu'elles utilisent au cours du conseil de la vie étudiante (CVE) d'octobre 2024.

En parallèle à l'analyse des données recueillies lors des différentes consultations, des rencontres préparatoires ont eu lieu entre la FAÉCUM, l'AGEEFEP, l'UdeM et le CEPSUM. Ces rencontres ont servi à en apprendre davantage sur l'offre de services sportifs de l'Université de Montréal, mais également d'analyser la situation financière du CEPSUM, soit une situation financière précaire et marquée par plusieurs années de déficit budgétaire. Suite à ces différentes consultations et analyses de données, l'avis *Négociation des Frais institutionnels obligatoires pour les services sportifs de l'Université de Montréal* a été rédigé et adopté à la 590^e séance du conseil central. L'adoption de cet avis permet donc à la Fédération de mettre de l'avant différentes positions auprès de l'Université de Montréal. En plus des positions émises par la Fédération, le CEPSUM a souligné qu'une hausse des FIO était nécessaire afin d'assurer le maintien des services sportifs, étant donné les déficits budgétaires des 5 dernières années du Centre sportif.

Les différentes rencontres de préparation et de négociations ont donc eu lieu entre les quatre parties du 22 août 2024 au 23 janvier 2025, totalisant une quinzaine de rencontres. Ce document présente donc les résultats des négociations à travers les différentes recommandations et rappels de positions contenus dans l'avis *Négociation des Frais institutionnels obligatoires pour les services sportifs de l'Université de Montréal*.

1. ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE ETUDIANTE

1.1. CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES SERVICES SPORTIFS

Le financement des services sportifs de l'Université de Montréal provient de différentes sources, dont une subvention gouvernementale, une contribution de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique pour l'utilisation des plateaux sportifs, ainsi que des revenus d'abonnements, d'inscriptions aux activités et de locations. Une des sources de revenus essentielles au fonctionnement du CEPSUM demeure néanmoins la contribution de la communauté étudiante de l'Université de Montréal et de ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, au moyen de FIO. Grâce à cette contribution, chaque personne étudiante devient automatiquement membre du CEPSUM et bénéficie de plusieurs avantages liés à cet abonnement.

Les FIO pour les services sportifs à l'UdeM, comme tous les FIO facturés dans les universités québécoises, sont encadrés par le ministère de l'Enseignement supérieur, au moyen des Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités du Québec¹. Toute augmentation aux FIO au-delà de l'indexation autorisée par le ministère doit ainsi faire l'objet d'une entente entre l'université et l'association étudiante ou le regroupement d'associations étudiantes représentant les personnes étudiantes concernées.

Pour déterminer l'augmentation des revenus requis afin d'assurer le maintien des services sportifs à l'UdeM et l'équilibre budgétaire du CEPSUM, la direction du CEPSUM a effectué différents scénarios de prévisions budgétaires pour les cinq prochaines années. Différents paramètres ont été fixés afin d'élaborer ces scénarios, dont un effectif étudiant stable par rapport à 2024-2025, une indexation annuelle des dépenses entre 3 % et 4 %, ainsi que des taux d'intérêt de 5 % pour le remboursement des emprunts réalisés précédemment par le CEPSUM pour des projets comme la rénovation de la salle d'entraînement et le vestiaire neutre. Les coûts de projets identifiés par le CEPSUM et par la communauté étudiante ont également été inclus à différents scénarios. Les projets demandés par la FAÉCUM, issus des recommandations de l'avis adopté à la 590^e séance du conseil central, incluaient une réfection des bains chauds et des bains froids dans les vestiaires, l'aménagement d'espaces de socialisation et des réductions de tarifs pour les enfants des personnes étudiantes. De son côté, la direction du CEPSUM souhaitait inclure différents projets de rénovation des plateaux sportifs, comme les gymnases, la salle omnisports et le terrain Vincent-d'Indy. Elle souhaitait également inclure aux scénarios une boutique d'équipement sportif et d'articles promotionnels, qui comporterait un certain niveau de risque quant à sa rentabilité et dont le démarrage représenterait un important investissement initial. Bien que plusieurs des demandes du CEPSUM étaient justifiées pour assurer la mise à niveau et la revitalisation des espaces, la FAÉCUM a soutenu que leur financement devait provenir d'autres sources que les FIO. Durant les échanges entourant

¹ Ministère de l'Enseignement supérieur. 2024. « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec ». <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/regles-budgetaires-universites-2024-2025-mai-2024.pdf>.

la négociation d'une nouvelle entente, l'objectif de la FAÉCUM a ainsi été de maintenir les FIO le plus bas possible, tout en obtenant une augmentation des autres sources de revenus du CEPSUM afin d'assurer le maintien de l'offre de services. Au terme des discussions, seuls les projets prioritaires pour la communauté étudiante ont été retenus, afin de limiter l'impact sur les FIO. La création de deux nouveaux postes identifiés comme essentiels par le CEPSUM a par ailleurs été incluse à ce scénario. Le premier poste est celui d'une personne chargée de projets pour les installations et les infrastructures et vise à assurer un soutien à la gestion des projets de rénovations et à l'ensemble des besoins opérationnels tels que les équipements, l'entretien des plateaux et le service à la clientèle. L'ajout de ce poste devrait ultimement entraîner des améliorations à la qualité des services du CEPSUM, notamment grâce à un meilleur suivi des échéanciers des travaux et une meilleure planification des travaux prioritaires et des ressources. Ces améliorations devraient en effet assurer un environnement sécuritaire pour la pratique des sports et limiter les interruptions de services potentielles liées à la détérioration des installations. Le deuxième poste est celui d'une personne chargée de projets de développement des affaires. Le mandat de cette personne serait de développer et de soutenir des projets afin de maximiser la génération de revenus autonomes du CEPSUM. Bien que la création de ce poste entraînerait initialement une dépense supplémentaire pour le CEPSUM, il est prévu que les revenus générés par les projets développés soient supérieurs aux dépenses en salaire et avantages sociaux dès la deuxième année. À long terme, cet ajout devrait donc aider le CEPSUM à diversifier ses revenus autonomes et ainsi moins dépendre des FIO payés par la communauté étudiante.

1.1.1. Ajustements au montant des FIO par crédit

Les FIO facturés à une personne étudiante pour les services sportifs sont basés sur un montant par crédit, jusqu'à un maximum de 15 crédits par session. Pour l'année académique 2024-2025, le montant facturé par crédit est de 5,70 \$ et se décline en deux parties. La première est la portion de base, indexée annuellement en fonction du taux fixé par le ministère, représente 3,13 \$ en 2024-2025. La deuxième est la portion régie par l'entente en vigueur entre la FAÉCUM, l'AGEEFEP et l'Université de Montréal, qui représente 2,57 \$ en 2024-2025. Une réduction exceptionnelle de 0,5 % du taux d'indexation a toutefois été appliquée à la portion sous entente pendant les deux années de prolongation de l'entente 2018-2023. Pour l'année 2024-2025, la réduction du taux d'indexation appliquée à la portion sous entente des FIO a eu comme effet de réduire les frais de 0,03 \$ par crédit. Comme il avait été convenu dans l'avenant de prolongation signé en 2023 que le montant de FIO totaux par crédit qui serait utilisé pour appliquer l'entente suivante serait calculé sans la réduction exceptionnelle, celui-ci est donc établi à 5,73 \$ au terme de l'année 2024-2025. Le tableau 1 présente les augmentations par crédit qui ont été négociées avec l'Université pour la période comprise entre 2025-2026 et 2029-2030. Ces augmentations, jumelées à l'augmentation d'autres sources de revenus du CEPSUM qui seront décrites dans la section sur les engagements de l'UdeM, permettraient d'assurer un maintien de l'offre de services sportifs et d'obtenir des améliorations souhaitées par la communauté étudiante.

TABEAU 1 : PRÉVISIONS DES AJUSTEMENTS AU MONTANT DES FIO PAR CRÉDIT ENTRE 2025-2026 ET 2029-2030 EN FONCTION DES AUGMENTATIONS NÉGOCIÉES

Année académique	Augmentation prévue à l'entente par crédit	FIO totaux par crédit ²
2025-2026	+0,88 \$	6,78 \$
2026-2027	+0,28 \$	7,27 \$
2027-2028	+0,03 \$	7,51 \$
2028-2029	+0,03 \$	7,77 \$
2029-2030	0 \$	8,00 \$

1.1.2. Répartition de la contribution étudiante entre les différentes populations

Depuis l'entrée en vigueur de l'entente de 2018, les personnes inscrites à temps partiel et celles inscrites à demi-temps ou en rédaction dans un programme de recherche bénéficient des mêmes avantages que celles inscrites à temps plein. Cette harmonisation constitue un des gains les plus importants de l'entente de 2018 pour la communauté étudiante et diminue les freins à la pratique sportive puisqu'auparavant, ces personnes devaient payer des frais supplémentaires, en plus des FIO. Les négociations qui ont eu lieu dans les derniers mois ont permis de réfléchir à de nouvelles façons d'améliorer l'accès aux services sportifs pour les populations étudiantes de certains campus, ainsi qu'à la répartition de la contribution étudiante entre les différentes populations. Jusqu'à maintenant, seules les personnes inscrites sur un campus physique de la région métropolitaine de Montréal, de Trois-Rivières ou de Rimouski contribuaient au financement des services sportifs. Par ailleurs, toutes les personnes inscrites à l'Université de Montréal bénéficiaient d'un abonnement automatique au CEPSUM, ainsi que d'un accès gratuit aux centres sportifs de l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et Université du Québec à Rimouski (UQAR). Ces partenariats permettent aux personnes étudiantes qui sont domiciliées ou qui séjournent dans plusieurs régions du Québec, notamment en raison de stages, de continuer à pratiquer de l'activité physique. Malgré tout, l'accès demeure limité jusqu'à maintenant pour certaines personnes inscrites sur un campus virtuel et pour les personnes étudiant au campus de Saint-Hyacinthe. Les discussions entourant la contribution étudiante en fonction du cycle, du statut ou du lieu d'études ont donc été orientées par la FAÉCUM de façon à obtenir le meilleur accès possible à l'ensemble de la communauté étudiante et assurer un juste partage entre les différentes populations.

² Le total par crédit inclut une indexation des FIO sous entente selon le même taux que l'indexation des FIO de base autorisée par le ministère, qui est normalement calculée selon la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant, fixée hypothétiquement à 3 % pour les besoins du présent exercice. Pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, il est limité à 3 % en vertu de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux.

1.1.2.1. Personnes étudiant sur un campus virtuel

Lors des négociations, des échanges avec l'Université ont eu lieu afin de déterminer une formule de facturation des FIO qui permettrait aux personnes inscrites sur un campus virtuel d'avoir accès, dans la mesure du possible, aux installations sportives du CEPSUM et de ses partenaires. Lors des discussions, la FAÉCUM a fait valoir des particularités de cette population qui nécessitent d'être prises en compte. Il a ainsi été considéré que la majorité des personnes inscrites sur un campus virtuel sont domiciliées dans la région métropolitaine de Montréal, que certaines d'entre elles vivent près d'un centre sportif d'une université partenaire, mais que d'autres vivent loin des grands centres ou à l'extérieur du Québec. Il a également été pris en compte que les personnes inscrites uniquement sur un campus virtuel n'ont pas à se déplacer sur un campus physique dans le cadre de leur parcours d'études et que, par conséquent, leur utilisation globale des services est forcément moindre que celle de la communauté étudiante inscrite sur un campus physique. Ces considérations ont mené à une proposition de facturation des FIO aux personnes étudiant sur un campus virtuel et étant domiciliées au Québec à hauteur de trois crédits, sans égard au cycle d'études, au statut ou au nombre de crédits auxquels elles sont inscrites. Ces personnes étudiantes bénéficieront ainsi de tous les avantages liés à l'abonnement au CEPSUM, sans frais supplémentaires. Les personnes inscrites sur un campus virtuel étant domiciliées à l'extérieur du Québec ne paieraient pour leur part aucun FIO.

1.1.2.2. Personnes étudiant sur un campus en dehors de la région métropolitaine de Montréal

Le campus de Saint-Hyacinthe est le seul campus situé en dehors de la région métropolitaine de Montréal qui n'a aucun centre sportif universitaire à proximité. Par conséquent, les personnes étudiantes de ce campus n'ont pas été facturées pour des frais pour des services sportifs jusqu'à maintenant. Lors des récentes négociations, la FAÉCUM a travaillé à obtenir l'accès à des services sportifs pour la communauté étudiante du campus de Saint-Hyacinthe. Les principales demandes qui sont ressorties de la consultation de l'association étudiante locale et des membres à titre individuel de ce campus sont l'accès à un gymnase, une salle de musculation et une piscine. Au courant des derniers mois, l'Université a donc entamé des démarches pour trouver des partenaires locaux qui permettraient d'assurer une programmation sportive accessible à la communauté étudiante de ce campus et répondant le plus possible à leurs besoins. Il est prévu que cette offre sportive soit disponible dès la rentrée d'automne 2025 et que la facturation des FIO à la communauté étudiante de ce campus débute au même moment. Cependant, advenant le cas où l'Université n'arrivait pas à conclure une entente dans ces délais, les FIO ne leur seraient facturés qu'à partir du moment où les services seront disponibles.

1.1.2.3. Personnes étudiantes aux cycles supérieurs

Les personnes étudiant aux cycles supérieurs dans un programme de recherche sont facturées en fonction de leur statut d'études : 15 crédits lorsqu'elles sont à plein temps, 7,5 crédits lorsqu'elles sont à demi-temps et 3,75 crédits lorsqu'elles sont en rédaction. Lors de la négociation, l'Université a mis de l'avant plusieurs

éléments pour que les FIO facturés aux personnes en rédaction passent de 3,75 à 5 crédits. Notamment, cette modalité s'arrimerait à celle qui a été convenue pour la facturation des FIO pour les Services à la vie étudiante (SVÉ) dans le cadre de l'entente 2024-2029, ainsi qu'à la formule de calcul des droits de scolarité pour cette population. Également, des statistiques présentées par le CEPSUM ont permis de constater que cette population utilise les services sportifs de façon comparable aux autres. Finalement, il a été convenu que les FIO facturés aux personnes résidentes en médecine pour les services sportifs seront dorénavant harmonisés avec ceux des autres populations étudiantes, soit sur la base d'un montant par crédit, à raison de 15 crédits par trimestre. Jusqu'à 2024-2025, les FIO étaient facturés selon un montant par trimestre, établi à 83,28 \$ pour 2024-2025. Le tableau 2 présente les modalités de facturation des FIO en fonction du cycle, du statut et du lieu d'études.

TABEAU 2 : MODALITÉS DE FACTURATION DES FIO EN FONCTION DU CYCLE, DU STATUT ET DU LIEU D'ÉTUDES

Campus	Cycle et statut		FIO facturés
Personnes inscrites sur un campus physique	1 ^{er} cycle 2 ^e et 3 ^e cycles (programmes de cours uniquement)		Selon le nombre de crédits, jusqu'à un maximum de 15 crédits.
	2 ^e et 3 ^e cycles (programmes de recherche)	Plein temps	15 crédits
		Demi-temps	7,5 crédits
		Rédaction	5 crédits
Personnes résidentes en médecine			15 crédits
Personnes inscrites sur un campus virtuel et domiciliées au Québec			3 crédits
Personnes inscrites sur un campus virtuel et domiciliées hors Québec			0 crédit

Rappel de position

Que les personnes étudiant sur un campus physique de l'Université de Montréal et participant au financement du CEPSUM au moyen du paiement d'un frais institutionnel obligatoire bénéficient d'un abonnement, sans frais supplémentaires. Que l'abonnement soit en vigueur pour tous les trimestres où elles sont considérées comme inscrites dans un programme d'études, qu'elles paient ou non des FIO.

Adoptée : [CC-590^e-7]

1.2. COLLABORATION POUR LA COMMUNICATION DES SERVICES À LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

Les différentes consultations qui ont été menées avant le début des négociations ont permis de constater que plusieurs services et installations sportives mises à la disposition de la communauté étudiante demeuraient inconnus d'une partie de ses membres malgré les moyens mis en place par l'Université et les associations étudiantes pour les faire connaître. Ainsi, durant les négociations, il a été convenu que le CEPSUM et la FAÉCUM poursuivraient leur collaboration afin de s'assurer d'informer adéquatement les membres de la communauté étudiante au sujet de ces informations. Le CEPSUM s'est notamment engagé

à faire des efforts afin d'obtenir l'appui des communications institutionnelles et des unités académiques pour rejoindre la communauté étudiante par de nouveaux moyens.

Rappel de position

Que le CEPSUM mette en place une stratégie et des moyens de communication ciblés afin d'informer les membres de la communauté étudiante des services et des installations auxquels ils et elles ont accès.

Adoptée : [CC-531^e-8]

Rappel de position

Que la FAÉCUM diffuse auprès de ses associations étudiantes membres de l'information relative à la location de plateaux et d'installations pour l'organisation d'activités associatives au CEPSUM, par exemple lors des séances du conseil de la vie étudiante.

Adoptée : [CC-531^e-8]

2. ENGAGEMENTS DU CEPSUM

Dans le cadre des négociations concernant l'ajustement des FIO des services sportifs de l'Université de Montréal, plusieurs revendications ont été mises de l'avant afin de bonifier l'expérience étudiante au CEPSUM. Ainsi, le Centre sportif s'est engagé à améliorer différents éléments concernant son offre de services au cours de l'entente 2025-2030. Ces différentes améliorations passent notamment par une bonification des services et des infrastructures, ainsi que par un meilleur encadrement du financement du sport d'excellence. À travers les différents gains prévus à la nouvelle entente, il existe des améliorations de services pour les membres à titre individuel, mais également pour les associations étudiantes. En effet, il a été important pour la Fédération d'assurer une bonne représentation des demandes de l'ensemble de la communauté étudiante tout au long des négociations. Malgré les différents gains prévus à l'entente 2025-2030, il restera important pour la Fédération d'assurer une application de celle-ci et un respect des engagements des différents partis. Cette représentation se fera donc en suivi d'entente, mais également à travers un suivi de l'application de la planification stratégique du Centre sportif, soit la planification de 2024-2034.

2.1. SERVICES

Si la communauté étudiante accepte une augmentation des FIO, le CEPSUM s'engage à améliorer son offre de services sportifs. Les différentes améliorations de services sportifs présentées dans la prochaine section sont donc prévues pour la durée de l'entente, soit de 2025 à 2030. Il est notamment question d'amélioration de la salle d'entraînement, de l'offre de services aux parents aux études ainsi que l'offre de services réservés aux associations étudiantes.

Tout d'abord il est important de souligner que le CEPSUM s'engage à maintenir son offre de services. Il s'agit d'une demande importante de la communauté étudiante qui a été démontrée à travers les différents questionnaires envoyés aux personnes étudiantes de l'UdeM lors du mandat 2023-2024.

Rappel de position

Que la FAÉCUM assure un maintien des services sportifs offerts à la communauté étudiante de la région métropolitaine de Montréal.

Adoptée : [CC-590^e-7]

La FAÉCUM a également demandé que le CEPSUM s'engage à optimiser l'utilisation de sa salle d'entraînement. En effet, lors du sondage envoyé à la communauté étudiante à titre individuel lors du mandat 2023-2024, différentes problématiques avaient été soulevées. Plusieurs se plaignaient de l'achalandage de la salle d'entraînement, notamment aux heures de pointe, et ce, malgré l'agrandissement qui a eu lieu dans les dernières années. Ainsi, lors des négociations, il a été décidé d'implanter un système qui comptabilise le nombre de personnes présentes à la salle d'entraînement en direct afin d'afficher

l'achalandage de la salle d'entraînement en temps réel. Ainsi, la communauté étudiante pourra aller à la salle d'entraînement en fonction des heures moins occupées.

Rappel de position

Que le CEPSUM travaille à l'optimisation de l'utilisation de l'espace de la salle d'entraînement.

Adoptée : [CC-531^e-8]

Modifiée : [CC-590^e-7]

Outre la demande de la communauté étudiante d'optimiser l'utilisation de la salle d'entraînement, les discussions de la négociation étaient également tournées vers les services offerts aux parents aux études. En effet, une des demandes de la Fédération lors des discussions était d'améliorer l'offre des différents services sportifs offerts aux parents aux études selon leur statut tel que défini dans la nouvelle *Politique pour le soutien aux parents aux études de l'Université de Montréal*. Ainsi, il a été possible de bonifier les rabais offerts à cette communauté étudiante, notamment en ce qui concerne les cours pour enfants, mais également pour le camp de jours d'été. Ainsi, un rabais pour les cours réservé aux enfants a été ajouté pour les parents étudiants de l'UdeM et le rabais concernant le camp de jour a été modifié. Le rabais pour les cours pour enfants sera donc de 25 % et le rabais pour les camps de jours passera de 15 % à 25 %. Il a également été revendiqué d'ajouter l'accès gratuit pour une personne accompagnatrice par famille afin d'étendre l'accessibilité du CEPSUM aux parents aux études. Ainsi, chaque parent aux études pourra dorénavant venir en famille au CEPSUM accompagné gratuitement d'une personne désignée.

Rappel de position

Que le CEPSUM offre des tarifs réduits aux enfants des membres de la communauté étudiante de l'Université de Montréal.

Adoptée : [CC-421^e-7.2-25]

2.1.1. Services aux associations étudiantes

Outre les différents services et avantages que le CEPSUM offre à la communauté étudiante à titre individuel, le Centre sportif assure également une offre de services directement aux associations étudiantes de l'Université de Montréal. À travers ces différents services, il existe notamment la possibilité de réserver des plateaux sportifs afin de tenir des activités sportives. Il y a également le service des Interfaces, soit des tournois associatifs organisés par le Centre sportif à travers lesquels les associations peuvent compétitionner à différents sports.

En ce qui concerne la location des plateaux sportifs pour les associations étudiantes, il a été possible, lors des rencontres de négociation, de revendiquer un retrait des frais de réservation pour les associations étudiantes et des regroupements étudiants reconnus selon la *Politique sur les regroupements étudiants*. En effet, il a été démontré à travers le questionnaire réservé aux associations étudiantes du mandat 2023-2024 que les associations se tournaient davantage vers des activités sportives moins coûteuses. Ainsi, grâce à

une démonstration de cette problématique, le Centre sportif a accepté de retirer les frais de location pour celles-ci, ainsi que pour les regroupements étudiants. Dorénavant, il leur sera possible de réserver des plateaux sportifs à l'avance, sous condition de payer le montant habituel si une annulation survient dans les 48 heures avant le moment de la réservation.

Rappel de position

Que les associations étudiantes de l'Université de Montréal puissent réserver des plateaux sportifs sans frais et à l'avance afin de tenir des activités sportives au CEPSUM.

Adoptée : [CC-590^e-7]

Mis à part les discussions concernant les modalités de réservation de plateaux sportifs pour les associations étudiantes, il a été possible pour la Fédération d'assurer une amélioration du service des Interfacs. En effet, dans les dernières années, il a été mis de l'avant par les associations membres de la FAÉCUM que le service des Interfacs nécessitait des améliorations, notamment au niveau de l'organisation. Ainsi, lors des discussions de négociation, le CEPSUM s'est engagé à offrir une programmation qui répond aux besoins de la communauté étudiante et qui sera réévaluée annuellement. Cette amélioration passera par une actualisation de la variété des sports offerts dans le contexte des Interfacs.

Rappel de position

Que le CEPSUM veille à améliorer l'offre de service des Interfacs et qu'une plus grande variété de sports soit offerte à la communauté étudiante.

Adoptée : [CC-590^e-7]

2.2. INSTALLATIONS

À la suite des demandes de la FAÉCUM lors des rencontres de négociation, le CEPSUM s'est engagé à veiller à l'amélioration de différentes installations du Centre sportif afin de bonifier l'expérience étudiante. Concernant les installations, une des demandes les plus importantes de la communauté étudiante selon le sondage envoyé aux membres à titre individuel lors du mandat 2023-2024 était celle de la réfection des bains chauds et des bains froids dans les vestiaires. Ainsi, le CEPSUM s'est engagé à rénover les bains chauds et bains froids durant la durée de l'entente, et ce, dès 2025-2026.

Rappel de position

Que le CEPSUM assure que les bains chauds et les bains froids dans les vestiaires soient fonctionnels, sécuritaires et accessibles à la communauté étudiante de l'Université de Montréal.

Adoptée : [CC-590^e-7]

Une autre demande importante de la Fédération lors des négociations a été celle d'améliorer l'offre d'espace de socialisation et de relaxation au CEPSUM. En effet, la communauté étudiante de l'UdeM restait insatisfaite de la quantité et de la qualité des différents espaces de socialisation. Ainsi, le CEPSUM s'est engagé à bonifier les différents espaces de socialisation au CEPSUM afin de rendre le Centre sportif davantage accueillant et chaleureux pour la communauté étudiante.

Rappel de position

Que le CEPSUM aménage des espaces pour relaxer, socialiser ou manger qui sont chaleureux, accueillants et confortables et qu'il veille à ce que ces aménagements répondent aux besoins de la communauté étudiante.

Adoptée : [CC-531^e-8]

Modifiée : [CC-590^e-7]

2.3. GESTION FINANCIÈRE

Un élément central des négociations concernant les FIO des services sportifs de l'Université de Montréal a été la gestion financière du CEPSUM. En effet, l'élément principal des demandes de la Fédération tournait autour d'un meilleur encadrement du financement du sport d'excellence. Annuellement, le fond de fonctionnement verse un montant vers le sport d'excellence afin d'assurer un soutien financier aux Carabins. Suite aux revendications de la Fédération, le CEPSUM s'est engagé à limiter cette contribution et à une indexation selon le taux fixé par le ministère. Dans la même lignée, le Centre sportif a également accepté que le fond de fonctionnement n'éponge pas les déficits budgétaires du sport d'excellence ainsi que la clinique médicale du sport.

Rappel de position

Que la contribution maximale annuelle du CEPSUM au sport d'excellence soit basée sur la contribution de l'année 2023-2024, soit 1 598 612 \$, et que ce montant soit au plus indexé annuellement au taux d'indexation fixé par le ministère pour les frais institutionnels obligatoires.

Adoptée : [CC-590^e-7]

De plus, lors des négociations de 2018, un élément important pour la Fédération était que le CEPSUM consulte la communauté étudiante à travers le comité de suivi de l'entente avant de faire des emprunts. Cette demande était dans le but d'éviter des emprunts du CEPSUM qui pourraient éventuellement augmenter les FIO, sans pour autant accomplir des projets en lien avec les demandes de la communauté étudiante. Suite aux demandes de la Fédération concernant la prochaine entente, ce gain sera maintenu pour l'entente 2025-2030.

Rappel de position

Que le CEPSUM ne contracte aucun nouveau prêt sans d'abord avoir obtenu l'accord du comité de suivi de l'entente sur les frais institutionnels obligatoires.

Adoptée : [CC-590^e-7]

2.4. PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Lors des dernières négociations entourant les FIO des services sportifs de l'Université de Montréal, soit en 2018, il était important pour la Fédération de veiller à être consultée pour la rédaction de la planification stratégique qui allait suivre. Ainsi, lors du mandat 2023-2024, la FAÉCUM a été consultée pour commenter les différents projets se trouvant dorénavant dans la planification stratégique 2024-2034. Étant donné qu'il s'agit d'une planification stratégique s'étendant sur dix ans, il a été convenu, lors des présentes négociations, que la FAÉCUM sera consultée à mi-chemin de la planification stratégique, soit en 2029. En effet, cette consultation est importante afin d'assurer que les projets prévus en 2024 représentent toujours les demandes de la communauté étudiante en 2029. De plus, un suivi de l'application de la planification stratégique du CEPSUM sera également fait en comité de suivi de l'entente.

Rappel de position

Que le renouvellement de l'entente entre la FAÉCUM, l'AGEEFEP et l'Université de Montréal qui détermine les mécanismes d'ajustement des frais institutionnels obligatoire pour les services sportifs soit fait de manière concomitante avec un exercice de planification stratégique auquel la communauté étudiante aura participé activement.

Adoptée : [CC-531^e-8]

Modifiée : [CC-590^e-7]

Ainsi, dans la présente planification stratégique du CEPSUM, soit celle de 2024-2034, certains projets demandent une importante consultation de la communauté étudiante. Dans ces différents projets, il y a notamment la création d'un nouveau pavillon sportif ainsi que la bonification de l'offre alimentaire au CEPSUM. Ainsi, tout au long de l'entente, il sera important d'assurer un suivi de la planification stratégique, notamment lors de la réévaluation de celle-ci en 2029. Le CEPSUM s'est donc engagé à consulter la FAÉCUM en 2029 concernant ces projets afin de pouvoir prendre en compte les demandes de la communauté étudiante concernant ceux-ci. Il est d'autant plus important que le CEPSUM consulte la communauté étudiante concernant ces deux projets spécifiques, puisque la création d'un nouveau bâtiment pourrait engendrer des coûts substantiels pour le CEPSUM. Il serait donc important que le financement de ce nouveau projet n'engendre pas d'augmentation sur les FIO. De plus, la bonification de l'offre alimentaire au CEPSUM devra se faire suite à une consultation de CaféKine et la Fédération pourra faire un suivi de cet engagement tout au long de l'entente.

Rappel de position

Que tout nouveau pavillon sportif de l'Université provienne d'un financement externe au CEPSUM. Que l'administration quotidienne de ses infrastructures soit autofinancée.

Adoptée : [CC-590^e-7]

Rappel de position

Que le CEPSUM collabore avec le CaféKine afin d'étudier davantage les goûts et les besoins alimentaires des membres du centre sportif.

Adoptée : [CC-531^e-8]

Modifiée : [CC-590^e-7]

2.5. SUIVI DE L'ENTENTE

Dans le cadre des négociations entre la FAÉCUM, l'AGEEFEP, l'Université de Montréal et le CEPSUM un élément principal à la bonne gestion de l'entente a été de discuter des différentes modalités de suivi de l'entente. En effet, afin d'assurer un respect des engagements des différentes parties, il est primordial d'avoir des modalités préétablies et mentionnées à l'entente. En ce qui a trait aux différentes modalités de suivi, la demande principale de la Fédération a été de revendiquer des rencontres semestrielles du comité de suivi de l'entente. En effet, à la suite de la création du comité de suivi de l'entente en 2018, il a été prévu pour 2025-2030 que ce comité se rencontre plus fréquemment. Ainsi, le CEPSUM s'est engagé à organiser des rencontres de suivi 2 fois par année avec des membres de l'administration de l'Université de Montréal, de la FAÉCUM et de l'AGEEFEP.

Rappel de position

Qu'un comité de suivi soit formé par les parties signataires de l'entente sur les frais institutionnels obligatoires pour des services sportifs et que celui-ci se réunisse minimalement deux fois par année. Que le CEPSUM y présente un rapport d'avancement des engagements prévus à l'entente, ainsi qu'un rapport de ses emprunts et remboursements.

Adoptée : [CC-590^e-7]

Outre les rencontres fréquentes du comité de suivi où il sera notamment question de la gestion financière du CEPSUM, la FAÉCUM a également revendiqué que le CEPSUM procède annuellement à une évaluation de ses services. Ces recensions de données seront ensuite présentées à la FAÉCUM et à l'AGEEFEP en comité de suivi sous la forme d'un rapport. Cela permettra donc au comité de suivi d'établir annuellement les améliorations à apporter au Centre sportif, en fonction des demandes de la communauté étudiante.

Rappel de position

Que le CEPSUM procède à une évaluation périodique de l'ensemble de ses services et de ses installations afin de s'assurer de répondre aux attentes et aux besoins des personnes utilisatrices.

Adoptée : [CC-531^e-8]

Modifiée : [CC-590^e-7]

Rappel de position

Que le CEPSUM présente un rapport annuel d'activités, incluant entre autres des données sur l'utilisation des services et des installations selon les catégories de personnes utilisatrices, ainsi que des données d'appréciation.

Adoptée : [CC-531^e-8]

Modifiée : [CC-590^e-7]

3. ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Dans le cadre des négociations concernant l'ajustement des FIO des services sportifs de l'Université de Montréal, une des demandes de la Fédération était que l'UdeM revoie les modalités du financement du CEPSUM. En effet, l'Université de Montréal ne finance qu'en partie les infrastructures et le sport d'excellence ainsi que l'utilisation des plateaux sportifs à des fins académiques. Elle ne finance donc pas réellement la gestion quotidienne du Centre sportif. Ainsi, suite aux revendications de la FAÉCUM, l'Université de Montréal s'est engagée à revoir les modalités du financement global du CEPSUM, notamment en ce qui concerne celui provenant des écoles affiliées, le volet académique ainsi que la gestion de la vétusté du bâtiment.

En ce qui a trait au financement du CEPSUM par les écoles affiliées, la FAÉCUM a mis de l'avant des données présentes dans l'avis *Négociation des frais institutionnels obligatoires pour les services sportifs de l'Université de Montréal* adopté à la 590^e séance du conseil central qui montraient que Polytechnique Montréal et HEC Montréal ne finançaient pas le Centre sportif à la hauteur de l'utilisation des plateaux sportifs de leurs communautés respectives. L'Université s'est donc engagée à demander davantage de financement auprès de Polytechnique et HEC afin de revoir leur financement. Ainsi, dans les premiers mois suivants la signature de l'entente, l'Université de Montréal devra revoir avec les écoles affiliées le financement global que ces institutions offrent au Centre sportif.

Rappel de position

Que l'Université de Montréal négocie avec HEC Montréal et Polytechnique Montréal afin qu'elles contribuent au fonds de fonctionnement du CEPSUM et afin qu'elles augmentent leur contribution au sport d'excellence.

Adoptée : [CC-590°-7]

Lors des différentes rencontres qui ont précédé les négociations de la nouvelle entente, le CEPSUM a procédé à une analyse financière de l'utilisation des plateaux sportifs utilisés à des fins académiques. Pour le budget de l'année 2024-2025, l'UdeM et l'École de kinésiologie finançaient à une hauteur de 1 100 444\$ l'utilisation des différents plateaux sportifs utilisés par la communauté étudiante. Cependant, l'analyse effectuée par le CEPSUM a montré que les frais reliés à l'utilisation des plateaux sportifs par l'École de kinésiologie équivalent à une valeur de 1 343 734\$ pour l'année 2025-2026. À la suite des demandes de la Fédération, l'UdeM a accepté d'augmenter son financement pour le volet académique et d'indexer annuellement ce montant selon le taux du ministère. Ainsi, dès la première année de l'entente, ce financement sera ajusté.

Rappel de position

Que la contribution annuelle de l'Université de Montréal au CEPSUM pour l'utilisation des plateaux à des fins d'enseignement et de recherche soit augmentée significativement afin de refléter son utilisation prioritaire à cette fin et que cette contribution soit indexée chaque année.

Adoptée : [CC-590^e-7]

Dans le cadre des négociations pour les nouveaux FIO des services sportifs de l'Université de Montréal, une demande de la Fédération était que l'UdeM finance davantage les rénovations des différentes installations vétustes. Lors de la précédente entente, soit celle de 2018 à 2025, le CEPSUM devait souvent déboursier pour différentes rénovations liées à l'entretien du bâtiment. Ce financement provenait donc directement du fond de fonctionnement du Centre sportif, et donc en partie des FIO. À la suite des discussions ayant eu lieu dans le cadre des négociations, l'Université de Montréal s'est engagée à prendre davantage en charge les dépenses liées à la gestion de la vétusté du bâtiment.

Rappel de position

Que l'Université de Montréal investisse les sommes nécessaires à l'entretien de ses infrastructures sportives et qu'elle prenne en charge toute dépense liée à leur vétusté.

Adoptée : [CC-590^e-7]

4. TERMES DE L'ENTENTE ET MODALITÉS DE RETRAIT

Considérant que la date d'échéance de la présente entente est prévue pour le 31 mai 2025, la nouvelle entente entrera en vigueur le 1^{er} juin 2025. Comme la session d'été 2025 sera déjà entamée, les nouveaux FIO seront facturés à la communauté étudiante à partir de la session d'automne 2025.

Afin d'assurer un respect des engagements du CEPSUM et de l'UdeM, des clauses de retrait à l'entente ont été établies entre les parties. Ainsi, si le CEPSUM ou l'Université de Montréal ne respectent pas leurs engagements, la FAÉCUM ou l'AGEEFEP peuvent lui envoyer un préavis écrit d'au moins vingt jours pour réclamer des corrections. Si la situation n'est pas rectifiée avant l'échéance de ces vingt jours, ou si aucune entente n'est conclue entre les différentes parties de l'entente, celle-ci sera résiliée.

Bien entendu, toute résiliation de l'entente aura des conséquences sur l'offre de services du CEPSUM ainsi que celle des campus délocalisés. En effet, à la suite d'une résiliation de l'entente, seuls les FIO de base seront perçus auprès de la communauté étudiante et donc le CEPSUM n'aura plus les moyens financiers de continuer d'offrir les services actuels à la communauté étudiante. De plus, le CEPSUM et l'Université de Montréal ne seront plus tenus d'appliquer les différents engagements auxquels ces parties se sont engagées.

En cas de modifications des modèles de financement des FIO par le ministère d'Enseignement supérieur lors de l'entente de 2025-2030, les parties signataires devront débiter des négociations de bonne foi afin de s'entendre sur de nouvelles modalités de facturation de FIO.

5. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS

L'avis *Négociation des frais institutionnels obligatoires pour les services sportifs de l'Université de Montréal* adopté à la 590^e séance du conseil central présentait 15 nouvelles recommandations ainsi que plusieurs rappels de positions concernant l'offre de services sportifs de l'UdeM. Dans le cadre de ces négociations, toutes les demandes ont pu être mises de l'avant auprès de l'Université de Montréal et du CEPSUM afin de bonifier l'offre de services sportifs. Le tableau 3 présente un résumé des résultats de négociations.

TABEAU 3 : RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS EN FONCTION DES RECOMMANDATIONS DE L'AVIS SUR LA NÉGOCIATION DES FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES POUR LES SERVICES SPORTIFS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Recommandations de la FAÉCUM	Résultat des négociations
Que les personnes étudiant sur un campus physique de l'Université de Montréal et participant au financement du CEPSUM au moyen du paiement d'un frais institutionnel obligatoire bénéficient d'un abonnement, sans frais supplémentaires. Que l'abonnement soit en vigueur pour tous les trimestres où elles sont considérées comme inscrites dans un programme d'études, qu'elles paient ou non des FIO. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Qu'un comité de suivi soit formé par les parties signataires de l'entente sur les frais institutionnels obligatoires pour des services sportifs et que celui-ci se réunisse minimalement deux fois par année. Que le CEPSUM y présente un rapport d'avancement des engagements prévus à l'entente, ainsi qu'un rapport de ses emprunts et remboursements. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que le CEPSUM procède à une évaluation périodique de l'ensemble de ses services et de ses installations afin de s'assurer de répondre aux attentes et aux besoins des personnes utilisatrices. Adoptée : [CC-531^e-8] Modifiée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que le CEPSUM présente un rapport annuel d'activités, incluant entre autres des données sur l'utilisation des services et des installations selon les catégories de personnes utilisatrices, ainsi que des données d'appréciation. Adoptée : [CC-531^e-8] Modifiée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que le CEPSUM ne contracte aucun nouveau prêt sans d'abord avoir obtenu l'accord du comité de suivi de l'entente sur les frais institutionnels obligatoires. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue

Que le CEPSUM offre des tarifs réduits aux enfants des membres de la communauté étudiante de l'Université de Montréal. Adoptée : [CCO-421^e-7.2-25] Modifiée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que le CEPSUM ne favorise pas le sport d'excellence aux dépens des activités sportives et des initiatives destinées à la promotion de la participation de l'ensemble des membres de la communauté étudiante. Adoptée : [CGA-15^e-1.0] Modifiée : [CCO-433^e-8] Modifiée : [CC-531^e-8]	Obtenue
Que la contribution maximale annuelle du CEPSUM au sport d'excellence soit basée sur la contribution de l'année 2023-2024, soit 1 598 612 \$, et que ce montant soit au plus indexé annuellement au taux d'indexation fixé par le ministère pour les frais institutionnels obligatoires. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que l'Université de Montréal négocie avec HEC Montréal et Polytechnique Montréal afin qu'elles contribuent au fonds de fonctionnement du CEPSUM et afin qu'elles augmentent leur contribution au sport d'excellence. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que la contribution annuelle de l'Université de Montréal au CEPSUM pour l'utilisation des plateaux à des fins d'enseignement et de recherche soit augmentée significativement afin de refléter son utilisation prioritaire à cette fin et que cette contribution soit indexée chaque année. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que l'Université de Montréal investisse les sommes nécessaires à l'entretien de ses infrastructures sportives et qu'elle prenne en charge toute dépense liée à leur vétusté. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que les investissements dans les infrastructures et les installations bénéficiant directement et principalement au sport d'excellence ou à l'expérience du spectacle soient principalement assumés par du financement extérieur, et ne soient donc pas financés par les frais institutionnels obligatoires. Adoptée : [CC-531^e-8] Modifiée : [CC-590^e-7]	Obtenue

Que le CEPSUM mette en place une stratégie et des moyens de communication ciblés afin d'informer les membres de la communauté étudiante des services et des installations auxquels ils et elles ont accès. Adoptée : [CC-531^e-8]	Obtenue
Que la FAÉCUM diffuse auprès de ses associations étudiantes membres de l'information relative à la location de plateaux et d'installations pour l'organisation d'activités associatives au CEPSUM, par exemple lors des séances du conseil de la vie étudiante. Adopté : [CC-531^e-8]	Obtenue
Que le CEPSUM assure que les bains chauds et les bains froids dans les vestiaires soient fonctionnels, sécuritaires et accessibles à la communauté étudiante de l'Université de Montréal. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que le CEPSUM assure l'entretien et l'accessibilité des toilettes et des douches des différents vestiaires, notamment le vestiaire neutre. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que l'Université de Montréal mette en place des toilettes neutres, notamment accessibles aux personnes non binaires au CEPSUM. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que le CEPSUM aménage des espaces pour relaxer, socialiser ou manger qui sont chaleureux, accueillants et confortables et qu'il veille à ce que ces aménagements répondent aux besoins de la communauté étudiante. Adoptée : [CC-531^e-8] Modifiée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que les associations étudiantes de l'Université de Montréal puissent réserver des plateaux sportifs sans frais et à l'avance afin de tenir des activités sportives au CEPSUM. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que le CEPSUM travaille à l'optimisation de l'utilisation de l'espace de la salle d'entraînement. Adoptée : [CC-531^e-8] Modifiée : [CC-590^e-7]	Obtenue

Que le CEPSUM veille à améliorer l'offre de service des Interfacs et qu'une plus grande variété de sports soit offerte à la communauté étudiante. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que la FAÉCUM assure un maintien des services sportifs offerts à la communauté étudiante de la région métropolitaine de Montréal. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que des personnes-ressources soient mandatées au sein des départements des campus hors de la région métropolitaine de Montréal afin d'assurer un suivi des services sportifs offerts à la communauté étudiante des campus délocalisés. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que le renouvellement de l'entente entre la FAÉCUM, l'AGEEFEP et l'Université de Montréal qui détermine les mécanismes d'ajustement des frais institutionnels obligatoire pour les services sportifs soit fait de manière concomitante avec un exercice de planification stratégique auquel la communauté étudiante aura participé activement. Adoptée : [CC-531^e-8] Modifiée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que la FAÉCUM collabore avec le CEPSUM et participe concrètement à l'élaboration et à l'évaluation et des planifications stratégiques du CEPSUM et des plans d'action qui en découleront, notamment par la consultation de la communauté étudiante sur ses besoins et son niveau de satisfaction des services et des installations du centre sportif. Adoptée : [CC-531^e-8] Modifiée : [CC-590^e-7]	Obtenue
Que les projets de développement du CEPSUM dont la portée principale concerne des activités sportives et des initiatives destinées à la promotion de la participation de l'ensemble des membres de la communauté étudiante soient priorisés. Adoptée : [CC-531^e-8]	Obtenue
Que tout nouveau pavillon sportif de l'Université provienne d'un financement externe au CEPSUM. Que l'administration quotidienne de ses infrastructures soit autofinancée. Adoptée : [CC-590^e-7]	Obtenue

Que le CEPSUM collabore avec le CaféKine afin d'étudier davantage les goûts et les besoins alimentaires des membres du centre sportif. Adoptée : [CC-531^e-8] Modifiée : [CC-590^e-7]	Obtenue
---	-----------------------

CONCLUSION

Dans le cadre des négociations de la nouvelle entente concernant les FIO des services sportifs de l'UdeM, plusieurs rencontres ont eu lieu entre la FAÉCUM, l'AGEEFEP, le CEPSUM et l'Université de Montréal afin de convenir à un projet d'entente. Tout au long du processus de négociation, la Fédération a su assurer le respect des demandes de la communauté étudiante en mettant de l'avant les différentes recommandations et rappels de positions mentionnés dans l'avis *Négociation des frais institutionnels obligatoires pour les services sportifs de l'Université de Montréal*. Ainsi, les différentes revendications de la Fédération ont pu être mises de l'avant, tout en assurant une augmentation des FIO la plus basse possible.

Considérant que l'ensemble des améliorations souhaitées par la communauté étudiante ont été obtenues, il est souhaitable pour les personnes étudiantes de l'Université de Montréal que le conseil central accepte que la FAÉCUM signe la nouvelle entente.

Recommandation 1

Que la FAÉCUM signe l'entente 2025-2030 concernant les frais institutionnels obligatoires relatifs aux services sportifs de l'Université de Montréal.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que la FAÉCUM signe l'entente 2025-2030 concernant les frais institutionnels obligatoires relatifs aux services sportifs de l'Université de Montréal.

ANNEXE A

L'abonnement étudiant mentionné plus haut donne accès aux avantages suivants au CEPSUM :

- Accès en tout temps à l'ensemble des plateaux sportifs, à l'exception de la salle d'entraînement et du mur d'escalade.
- Jusqu'à 40 % de rabais sur le tarif de la plupart des activités sportives.
- 25 % de rabais sur les cours et les camps de jours offerts pour les enfants des parents aux études.
- Accès gratuit aux centres sportifs des universités suivantes : Sherbrooke, Laval, Universités du Québec à Trois-Rivières, à Rimouski, à Chicoutimi et en Outaouais, selon les politiques en vigueur dans chaque établissement et sur présentation d'une preuve d'abonnement au CEPSUM, sous réserve de l'entente de réciprocité entre les établissements.
- Accès gratuit au bain libre et tarif préférentiel aux activités et salles de cardio et musculation du Centre de l'activité physique du Collège Montmorency, sous réserve du renouvellement annuel de l'entente.
- Possibilité d'inviter gratuitement pour une journée entière au CEPSUM un membre de la famille âgé de moins de 16 ans.
- Possibilité d'inviter une personne pour une journée entière au CEPSUM, selon les tarifs préférentiels membres en vigueur.